

Reforme et règlementation du secteur

- ➔ **La loi N° 2014-425 du 14 juillet 2014 portant politique culturelle nationale** : Elle a été adoptée à l'Assemblée Nationale le 6 juin 2014 ;
- ➔ **La loi N° 2014-426 du 14 juillet 2014 relative à l'industrie cinématographique** : Texte plus spécifique, elle a été adoptée le 6 juin 2014 afin de régler le secteur du cinéma ;
- ➔ **Le décret portant réforme du BURIDA** : le décret vise à instituer un comité définitif du BURIDA pour une meilleure gestion. Il a été signé en avril 2015 (Texte de décret N° 2015-271 du 22 avril 2015 fixant les attributs, l'organisation et le fonctionnement du BURIDA).

Lutte contre la piraterie des œuvres de l'esprit



Augmentation des patrouilles et des opérations de ciblage

Plus de 7,14% de 2011 à 2013



Incinération en 2015 de près de **2 000 000 CD** d'une valeur de plus d'un milliard de francs CFA

Amélioration du revenu des artistes et actions sociales

136 963 509

322 807 748

(En FCFA)

✓ Droits d'auteurs :



2012



2013

✓ Mise en place d'une assurance maladie et retraite pour les artistes sociétaires du BURIDA en 2013

✓ Octroi d'un montant de **300 000 FCFA** par mois à 45 icones de la musique et des arts



Patrimoine culturel



La Ville historique de **GRAND-BASSAM** inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012.



Le **Balafon pentatonique Djéguélé** inscrit sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco en 2012.

Accroissement des infrastructures culturelles et équipements

- ➔ Rénovation et équipement du **Palais de la Culture Bernard B. Dadié** en 2015 ;
- ➔ Réhabilitation et équipement du **Centre d'Action Culturel d'Abobo (CACAB)** en 2015 ;
- ➔ Rénovation et équipement du **Centre Culturel Jacques Aka de Bouaké** en 2014 ;
- ➔ Construction et équipement du **Centre technique d'arts appliqués de Bingerville** en 2014 ;
- ➔ Construction du **Musée Jean Marie ADIAFFI de Bétté** en 2014.

Formation

L'INSAAC : basculement de l'enseignement artistique et culturel au Système LMD en 2012



Repositionnement de la Côte d'Ivoire dans l'espace francophone



Organisation la 8ème édition des jeux de la Francophonie prévue pour 2017

Reprise du programme CLAC avec l'OIF

PERSPECTIVES

Loi en cours

- La loi relative au livre (en commission à l'Assemblée Nationale le 13 juillet 2015) ;
- La loi relative aux droits d'auteurs et droits voisins

Biens culturels à proposer au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Le parc archéologique d'Ahouakro,
- Le dossier d'inscription des îles Ehotilé,
- Les mosquées en série de type soudanais au nord de la Côte d'Ivoire,
- TCHOLOGO du peuple Sénoufo,
- Le Masque Zaouli

Accroissement de l'offre d'infrastructures culturelles

- Restauration du site historique de la ville de Grand Bassam,
- Construction de centres culturels intégrés,
- Construction de la bibliothèque de la renaissance Africaine (PPU),
- Création de la maison des musiques d'Afrique et du monde (PPU).

AMÉLIORATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

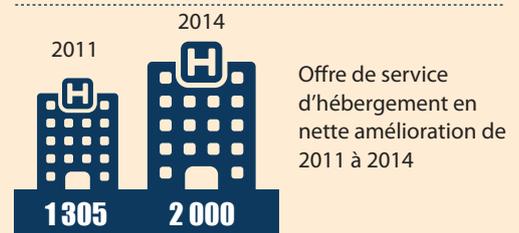
- Document de la Politique Générale du Tourisme ;
- Code du Tourisme ;
- Décret portant institution et perception des frais sur les actes et services liés au Tourisme ;
- Décret portant attributions, organisation et fonctionnement de Côte d'Ivoire Tourisme ;
- Décret portant attributions, organisation et fonctionnement du Comité de Gestion de Côte d'Ivoire Tourisme ;
- Décret portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme ;
- Décret portant réglementation des activités ou professions touristiques ;
- Décret portant réglementation des établissements de restauration ;
- Décret portant réglementation des établissements d'hébergement touristique ;
- Cadre de concertation Partenariat Public-Privé ;
- Mise en œuvre de la Politique Commune Touristique de l'UEMOA ; Institutionnalisation du Salon International du Tourisme d'Abidjan (SITA).
- Restructuration de Côte d'Ivoire Tourisme avec la mise en place d'un Comité de gestion
- Elaboration du schéma directeur du tourisme
- Création d'un Comité National de Coordination du programme de développement touristique de l'espace UEMOA.
- Valorisation de nouveaux produits de l'industrie touristique à travers la participation aux foires de Paris, Madrid et Berlin.
- Réactivation des Partenariats avec l'OMT, l'UEMOA et la CEDEAO et de nouveaux partenariats conclus avec la Chine, le Japon, l'Inde, le Maroc et le Burkina-Faso.



AMÉLIORATION DE L'OFFRE ET DES SERVICES

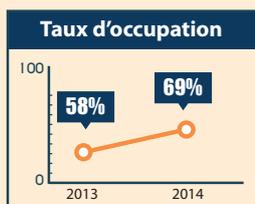
Réhabilitation du Sofitel Hôtel Ivoire Abidjan et cession en gérance au groupe Accor	
Réhabilitation de l'Hôtel Président, des Parlementaires de Président Golf Club Yamoussoukro ;	
Signature de la convention de concession du Golf Hôtel ;	
Réhabilitation du Palm Club	5 milliards F CFA
Construction de l'hôtel Azalai	190 22 milliards F CFA
Construction de Radisson Blue Airport	190 22 milliards F CFA
Construction du Chain Hôtel	252 28 milliards F CFA
Construction de l'Hôtel Onomo	182 11 milliards F CFA
Construction de Seen Hôtel	118 6 milliards F CFA
Accord pour la construction du Moevenpick Hôtel Abidjan-Plateau ;	
Construction d'un réceptif pilote du projet « Relais Paillotes » à Jacquenville	150 milliards F CFA
Négociations pour le Développement et la Gestion de l'Ivoire Golf Club par le groupe ARM	116 6 milliards F CFA
Elaboration d'un Compte Satellite du Tourisme afin d'évaluer l'impact des activités touristiques dans l'économie ivoirienne.	

IMPACTS ET DURABILITÉ DES ACQUIS



Entre 2012 et 2014, **238 établissements hôteliers** ont été agréés pour un total de **4000 chambres** représentant des investissements globaux de **141 milliards de F CFA**. L'exploitation de ces établissements devrait générer environ **3000 emplois directs** et **9000 emplois indirects**.

30 471
chambres
2000
réceptifs
hôteliers



Touristes internationaux

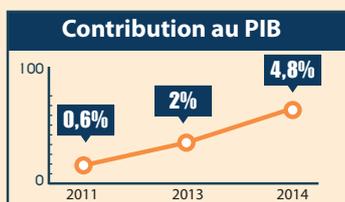
269 810 en 2011
380 000 en 2013
470 809 en 2014



Touristes internes

706 213 en 2014

1 170 022 touristes en Côte d'Ivoire en 2014



Recettes touristiques

580 milliards F CFA



ETAT

5 milliards F CFA

4,7 milliards exécutés (92,43%)

Réhabilitation infrastructures hôtelières de l'Etat
4,3 milliards de FCFA

Avances de trésorerie
0,2 milliard